

Mission Borello :

L'UDES salue les conclusions du rapport et souhaite une mise en œuvre rapide de ses propositions

Jean-Marc Borello a remis à la ministre du Travail Muriel Pénicaud, son rapport relatif à « l'innovation sociale au service de la lutte contre l'exclusion du marché du travail ».

L'UDES, qui a participé à la consultation sur le sujet, accueille favorablement la proposition de transformer les contrats aidés en un nouveau dispositif Parcours emploi compétences (PEC) qui prévoit de renforcer la formation et l'accompagnement personnalisé des titulaires du contrat. L'Union plaide en effet depuis plusieurs mois pour une formule rénovée de ces contrats intégrant notamment une ambition forte en matière de formation et donnant une certaine visibilité aux employeurs.

Pour l'UDES la création d'un contrat de professionnalisation pour les personnes éloignées de l'emploi axé sur le secteur non marchand est une proposition intéressante. L'aide qui sera proposée aux employeurs couplé au dispositif de formation, qui pourrait passer de 150 à 400 heures, représente un levier important à l'embauche de ces publics.

En matière de financement, l'UDES est favorable à la proposition de réserver 100 millions d'euros du plan investissement compétences pour la formation des sortants du PEC et pour l'insertion par l'activité économique (IAE). L'UDES salue d'ailleurs la volonté exprimée dans ce rapport de développer l'IAE par la mise en œuvre d'un « pacte d'ambition » qui voit ainsi l'expertise de ses entreprises reconnue.

L'Union approuve également la mise en place d'un « fonds d'inclusion dans l'emploi » qui permettra aux préfets de région de mobiliser les aides en fonction des besoins réels de leur territoire, d'amoindrir le « stop & go » des ressources et de bénéficier d'une vision globale des budgets dédiés aux politiques d'insertion.

Enfin, si la question de l'employeur-abilité développée dans ce rapport correspond bien à la façon dont les entreprises de l'ESS abordent la question des politiques d'insertion (publics cibles, méthode ...), il reste à clarifier les conditions de sa mise en œuvre en lien avec les prescripteurs et l'Etat : qui définira l'employeur-abilité de chaque entreprise ? Le prescripteur ? Si tel est le cas, sera-t-il vraiment en capacité de suivre chacune des entreprises ? Quelle sera par ailleurs la nature du bonus-malus lié au concept d'employeur-abilité ? ...

« Ce rapport était fortement attendu par les entreprises de l'ESS notamment associatives dans un contexte de baisse importante des contrats aidés qui passent de 320 000 en 2017 à 200 000 en 2018. L'enquête menée par l'UDES, auprès de ses adhérents sur 56 000 associations de moins de 20 salariés, montre que plus de 60 000 emplois sont menacés en 2018 dans les petites associations employeuses. Il est urgent de se mobiliser pour accompagner les associations dans cette année de transition au travers notamment de la mise en place du fonds d'inclusion dans l'emploi » souligne Hugues Vidor, président de l'UDES.

En pièce jointe les résultats de l'enquête de terrain menée par l'UDES sur les contrats aidés

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 24 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.